

Distr. générale 21 décembre 2022 Français

Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Quatre-vingt-cinquième session

Genève, 21-24 février 2023

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions stratégiques de nature horizontale et transversale

ou d'ordre réglementaire :

État de l'adhésion aux conventions et accords internationaux

des Nations Unies relatifs aux transports intérieurs

État de l'adhésion aux conventions et accords internationaux des Nations Unies relatifs aux transports intérieurs

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent document fait le point sur l'état de l'adhésion des États membres et non membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) aux conventions et accords des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la CEE.

Au 8 décembre 2022, le nombre total de Parties contractantes aux 59 instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la CEE était de 1 820, dont sept nouvelles Parties contractantes à huit instruments.

Le Comité souhaitera peut-être **inviter les pays** qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux conventions et autres instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports intérieurs administrés par le Comité et ses organes subsidiaires.

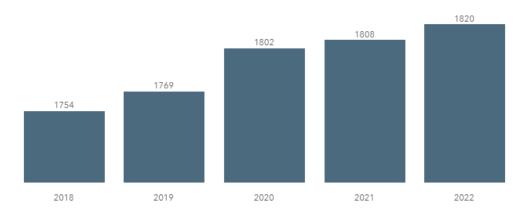
^{*} Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



I. Vue d'ensemble

1. La figure 1 ci-après montre l'augmentation du nombre total de Parties contractantes aux instruments juridiques relatifs aux transports intérieurs qui relèvent de la compétence du Comité des transports intérieurs (CTI). Au 8 décembre 2022, le nombre total de Parties contractantes aux 59 instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la CEE était de 1 820, dont sept nouvelles Parties contractantes à huit instruments (voir l'annexe pour plus de détails). Sur ces 59 instruments, 10 ne sont pas encore entrés en vigueur. Les tableaux récapitulatifs de l'état des signatures, ratifications et adhésions pour tous les instruments juridiques sont disponibles à l'adresse suivante : www.unece.org/fr/trans/conventn/intro.f.html.

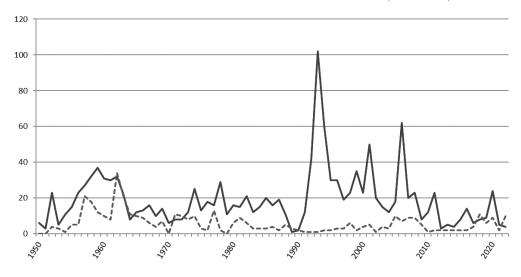
Figure I Augmentation annuelle du nombre de Parties contractantes aux instruments juridiques relatifs aux transports intérieurs qui relèvent de la compétence du CTI



Source: CEE.

2. La figure II ci-après montre l'évolution des adhésions d'États membres et non membres de la CEE depuis 1950.

Figure II Nombre d'adhésions d'États membres et non membres de la CEE (1950-2022)



Légende : Ligne continue : États membres de la CEE – Ligne en pointillé : États non membres de la CEE.

Source: CEE.

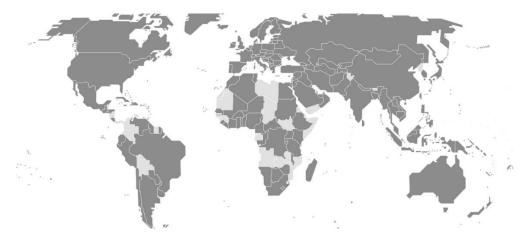
2 GE.22-29102

3. Sur les 193 États Membres de l'ONU, 151 (soit 78 %) sont Parties contractantes à au moins un instrument juridique relatif aux transports intérieurs, auxquels il faut ajouter deux observateurs permanents auprès de l'ONU et une Partie contractante non étatique. Près de 15 % des États Membres de l'ONU sont Parties contractantes à au moins 30 instruments juridiques.

II. Répartition géographique des Parties contractantes

- 4. Le nombre total de Parties contractantes aux 59 conventions relatives aux transports est de 1 820 (au 8 décembre 2022). Parmi ces Parties contractantes, 1 393 sont membres de la CEE et 427 ne le sont pas.
- 5. Sur les 151 États Membres de l'ONU qui sont Parties contractantes, 95 (63 %) ne sont pas membres de la CEE.
- 6. Sur les 59 instruments juridiques relevant de la compétence du CTI, 49 sont en vigueur. Des États non membres de la CEE sont Parties contractantes à 32 conventions relatives aux transports, dont ils représentent 30 % du nombre total de Parties contractantes. Cela signifie aussi que le champ géographique d'environ 60 % des conventions des Nations Unies relatives aux transports qui sont administrées par la CEE et sont en vigueur s'étend au-delà de la région de la CEE. En moyenne, chaque État membre de la CEE est partie à 25 instruments juridiques, tandis que chaque État non membre l'est à 4,4 instruments juridiques.

Figure III Parties contractantes, membres et non membres de la CEE, à au moins une convention des Nations Unies relative aux transports



Légende : gris foncé : Parties contractantes - gris clair : Parties non contractantes.

Source: CEE.

- 7. L'Union européenne est actuellement la seule Partie contractante non étatique aux instruments juridiques des Nations Unies relevant du Comité. Elle est partie à sept instruments juridiques.
- 8. Les États Membres de l'ONU qui ne sont Parties contractantes à aucun instrument juridique des Nations Unies relatif aux transports intérieurs conclu sous l'égide du CTI sont au nombre de 42 : Angola, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Colombie, Comores, Djibouti, Dominique, Érythrée, Gabon, Gambie, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Îles Marshall, Kiribati, Libye, Maldives, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Mozambique, Nauru, Nicaragua, Palaos, Panama, République populaire démocratique de Corée, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Soudan du Sud, Suriname, Swaziland, Tchad, Timor-Leste, Tuvalu, Vanuatu, Yémen et Zambie.

GE.22-29102 3

9. Le Comité souhaitera peut-être examiner les informations ci-dessus et donner des orientations sur les moyens d'augmenter le nombre de nouvelles adhésions aux instruments juridiques relevant de sa compétence.

4 GE.22-29102

Annexe

Adhésions enregistrées entre le 1^{er} janvier et le 8 décembre 2022

Date	Partie contractante	Instrument
3 novembre 2022	Philippines	Accord concernant l'adoption de Règlements techniques harmonisés de l'ONU applicables aux véhicules à roues et aux équipements et pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur les véhicules à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces Règlements, du 20 mars 1958
26 août 2022	Kirghizistan	Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route, concernant la lettre de voiture électronique (eCMR)
23 août 2022	Ouganda	Convention sur la circulation routière, du 8 novembre 1968
23 août 2022	Ouganda	Convention sur la signalisation routière, du 8 novembre 1968
23 août 2022	Ouganda	Accord concernant l'adoption de Règlements techniques harmonisés de l'ONU applicables aux véhicules à roues et aux équipements et pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur les véhicules à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces Règlements, du 20 mars 1958
23 août 2022	Ouganda	Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et la reconnaissance réciproque des contrôles, du 13 novembre 1997
23 août 2022	Ouganda	Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues, du 25 juin 1998
23 août 2022	Ouganda	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), du 30 septembre 1957
13 juillet 2022	Bénin	Convention sur la circulation routière, du 8 novembre 1968
13 juillet 2022	Bénin	Convention sur la signalisation routière, du 8 novembre 1968
12 avril 2022	Arménie	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), du 30 septembre 1957
31 mars 2022	Arabie saoudite	Convention sur la signalisation routière, du 8 novembre 1968
25 janvier 2022	Arménie	Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP), du 1 ^{er} septembre 1970
5 janvier 2022	Allemagne	Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route, concernant la lettre de voiture électronique (eCMR)

GE.22-29102 5